

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2024 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre, les Membres du Conseil Municipal de Freissinières se sont réunis à 18h30 dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 02 décembre conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent donne pouvoir à BOISSET Philippe

Quorum : 9

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mme Françoise MESTRE est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs.

Point n° 1 - Cession d'une partie de la parcelle communale F2329

Madame Annie ARDUIN quitte la salle.

Le Conseil Municipal **Valide** à l'unanimité la cession d'une partie de la parcelle communale F2329 située aux Meyries.

Point n° 2 - Cession d'une partie de la parcelle communale F1500

Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS quitte la salle.

Le Conseil Municipal **Valide** à l'unanimité la cession d'une partie de la parcelle communale F1500 située au Plan.

Point n° 3 - Manifestation culturelle 2025 en partenariat avec les bibliothèques municipales de Champcella, Freissinières et Saint-Crépin

Le Conseil Municipal **Approuve** à l'unanimité l'organisation de la randonnée littéraire prévue le 17 août 2025.

Point n° 4 - Décision Modificative n° 4 - Budget Principal

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la décision modificative du budget principal

Point n° 5 - Conventions de pâturage - alpage de Palluel, Faravel et Chichin

Le Conseil Municipal Valide 9 pour et 1 abstention (BOISSET André) les conventions pluriannuelles de pâturage.

Point n° 6 - Conventions de pâturage - alpage de Dormillouse

Le Conseil Municipal Valide 9 pour et 1 abstention (BOISSET André) les conventions pluriannuelles de pâturage.

Point n° 7 - Conventions de pâturage - alpage du Col d'Anon

Le Conseil Municipal Valide 9 pour et 1 abstention (BOISSET André) les conventions pluriannuelles de pâturage.

Point n° 8 - Conventions de pâturage - alpage des Allibrands

Le Conseil Municipal Valide 9 pour et 1 abstention (BOISSET André) les conventions pluriannuelles de pâturage.

Monsieur le Maire clôt la séance.

Le secrétaire de séance
Françoise MESTRE



Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS




Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.